

# **COMMUNE DE RIDDES**

Compte de chèques postaux 19-1029-6

Téléphone (027) 305 20 20

V/réf : BO N° 46 du 19 novembre 2010

N/réf . sl

## **COMMUNE DE RIDDES**

### **Circulation sur les chemins en période de gel**

Nous portons à la connaissance de tous les usagers que la circulation de véhicules d'un tonnage total supérieur à cinq tonnes est formellement interdite sur les chemins de campagne en période de gel et de dégel, soit dès le 29 novembre 2010 et jusqu'au 15 avril 2011.

Les contrevenants à cette interdiction sont passibles de l'amende, sans préjudice de la prise en charge des dommages causés à la chaussée par le passage des véhicules.

Des autorisations spéciales pourront être accordées sur demande au bureau communal.

Riddes, le 19 novembre 2010

L'ADMINISTRATION COMMUNALE